

MATRICE DE CONFORMITÉ
Programme Good Pilot (Édition JPO)
FORMATION LAPL/PPL INITIAL
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128
version 1.0 aout 2024

Programme	Références réglementaires	Pages
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128	Décision DGAC/DSAC/PN/D 22-116 du 28 novembre 2022 b) Les pilotes sont tenus d'accomplir le programme de formation décrit dans le document Pipistrel intitulé « DOT-128-00-11-401 – Virus SW128 Difference Training Programme » au cours de : (1) la formation en vol en vue de l'obtention de'un licence LAPL(A) (telle que prévue au FCL.115) ou PPL(A) (telle que prévue au FCL.210) lorsqu'elle est réalisé sur SW128 :	1 à 7 Programme construit selon le document de Pipistrel
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128	Décision DGAC/DSAC/PN/D 22-116 du 28 novembre 2022 j) L'instructeur, l'examineur ou l'organisme de formation, le cas échéant, mentionne sur les documents ci-après identifiés que la formation, les vérifications ou l'épreuve pratique ont été effectués sur la base de la présente dérogation : (1) dans le cas d'une formation selon le b)(1) i) dans les dossiers de formation du stagiaire (...) ii) dans la recommandation pour l'examen pratique (...) (3) dans le cas d'un contrôle de compétences prévu au points d(2), e)(2) ou h) du présent article ou dans le cas d'un examen pratique pour la délivrance d'un LAPL(A) ou d'un PPL(A) sur avion Pipistrel SW128, dans le compte rendu d'épreuve pratique (...)	7 ⑦ EXAMEN PRATIQUE
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128	DOT-128-00-11-401-Virus-SW-128-Difference-Training-Programme 1 Introduction	2 ① OBJECTIF DE LA FORMATION ⑤ FORMATION PRATIQUE VOLUME DE FORMATION
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128	DOT-128-00-11-401-Virus-SW-128-Difference-Training-Programme 2 Theoretical course	2 et 3 ⑤ FORMATION THEORIQUE
Annexe AVION ELECTRIQUE SW128	DOT-128-00-11-401-Virus-SW-128-Difference-Training-Programme 3 Flight training syllabus	4 à 6 ⑤ FORMATION PRATIQUE